



Compte rendu du CA élargi de l'APLCPGE

Du 2 octobre 2016 à Marseille

1. Actualité : conventionnement avec les universités

a. État des lieux dans les académies

- *Académies de Lille et de Lyon* : reversement de 30 euros par étudiant aux EPLE avec CPGE.
- *Académie de Nancy-Metz* : les frais d'inscription à l'université sont passés de 100 à 184 euros ; le Rectorat a dû s'aligner sur les tarifs nationaux.
- *Académie de Rouen* : l'inscription à la sécurité sociale étudiante va de pair avec l'inscription à l'université.
- *Académie de Rennes* : l'inscription à la sécurité sociale étudiante est effectuée par les EPLE ; les inscriptions à l'université sont dématérialisées.
- *Académie de Montpellier* : pas de reversement.
- *Académie de Paris* : pas de reversement. Toutefois, Dauphine a prévu le reversement de 50 €

Conclusion : on constate une nette rupture d'équité pour les étudiants français selon leur académie de rattachement.

Proposition de l'APLCPGE : l'APLCPGE propose d'élaborer un tableau synoptique de la forme ci-après, de le faire compléter par les adhérents puis de le diffuser via le site de l'association :

Reversement ? Si oui, montant ?	Interlocuteur sur le dossier du conventionnement	Modalités d'inscription à l'université	Modalités d'inscription à la sécurité sociale	Accès aux ressources de l'université ?	Stage possible à l'université ?
------------------------------------	--	--	---	--	------------------------------------

b. Les difficultés rencontrées

- Les commissions d'équivalence universitaires refusent trop souvent de valider l'année des étudiants de CPGE, cela sans motiver leur décision. En particulier en BCPST, la validation des années a été régulièrement problématique (Paris 5, Paris 6).
- De plus les équivalences accordées diffèrent selon la COMUE. À titre d'exemple, les étudiants sortant de la filière B/L se voient accorder l'équivalence d'une licence de droit, de sociologie ou d'économie de niveau 2 à l'université de Bordeaux mais de niveau 1 seulement à l'université de Toulouse.

- Il y a un problème de calendrier entre les conseils de classe du 1^{er} semestre en CPGE et les inscriptions universitaires pour le 2^{ème} semestre ce qui ne facilite pas les réorientations en milieu d'année de CPGE.
- Il n'est pas possible de proposer 180 crédits ECTS pour les cubes. On peut seulement produire 3 attestations chacune à hauteur de 60 crédits ECTS maximum.
- Les inscriptions à la sécurité sociale étudiante sont problématiques : chronophages, sans moyens humains supplémentaires et avec une aide de la LMDE et de la SMEREP toute relative.

Pour autant, est-il judicieux d'en décharger les EPLE ? Ce faisant, les universités ne s'approprient-elles pas la gestion administrative des étudiants dans son intégralité ? De plus, lorsqu'un étudiant est inscrit dans plusieurs universités, laquelle inscrira l'étudiant à la sécurité sociale ? Quid enfin des inscriptions des BTS lesquels, contrairement aux étudiants de CPGE, ne sont pas tenus à la double inscription ?

- Il n'y a pas d'interlocuteur clairement identifié dans le dossier du conventionnement avec les universités. La DGESIP ne semble pas avoir délégué d'interlocuteur en l'occurrence.

Conclusion : les difficultés rencontrées sont plurielles et, *last but not least*, nous ne savons pas à qui les exposer.

Propositions de l'APLCPGE :

L'APLCPGE demande :

- un reversement systématique par les universités **d'au moins 30 euros** par étudiant de CPGE
- une inscription à la sécurité sociale étudiante couplée à l'inscription à l'université, lesquelles doivent être dématérialisées
- l'équivalence automatique de la L1 pour les CPGE1, de la L2 pour les CPGE2 dès lors que le conseil de classe a validé l'année
- l'entrée des EPLE avec CPGE dans les COMUE sans renoncer pour autant à la DGF octroyée par la collectivité locale de rattachement.

Le Président de l'APLCPGE propose de rencontrer le nouveau Recteur de l'académie de Paris, Monsieur Gilles PÉCOUT. D'autres interlocuteurs possibles seraient Thierry MANDON, secrétaire d'État chargé de l'ESR, et Madame Anne ARMAND, Doyenne de l'Inspection générale laquelle est justement missionnée par Madame la Ministre d'une enquête sur la loi ESR pour l'année scolaire 2016-2017.

Par ailleurs, plusieurs membres de l'APLCPGE sont membres de CA d'universités. À ce titre, ils peuvent chercher à faire remonter les difficultés évoquées ici afin de les résoudre.

2 - Point sur la campagne APB 2015-2016 et perspectives pour la campagne 2016-2017

- Mise en œuvre disparate du dispositif « **Meilleurs bacheliers** » en 2015-2016 : dans certaines académies le SAIO a appliqué le dispositif à l'échelle des divisions (le cas échéant 1 élève méritant a été remonté dans le classement dans chaque division de CPGE).

À l'échelle nationale le dispositif a été appliqué par filière (le cas échéant 5 élèves méritants ont été remontés dans le classement dans chaque filière de CPGE).

- Mise en œuvre du dispositif « **Redoublants de terminale** » en 2016-2017 : les redoublants de terminale qui seront dispensés de certains cours par leur chef d'établissement verront leurs bulletins APB renseignés par la lettre **D** (pour « dispensé »). Cependant l'accord pour une telle dispense devra être précédé d'une réflexion approfondie au regard des projets d'orientation post-bac de l'élève (par exemple il ne serait pas judicieux de dispenser de la discipline philosophie un élève désireux de poursuivre en L1 de philosophie).

Proposition de l'APLCPGE : ce premier point sera évoqué lors de la prochaine réunion du comité de pilotage APB, **le lundi 17 octobre 2016**.

3-Calendrier des prochaines rencontres organisées par les Écoles de commerce

- **ESCP** : 07/10/16
- **Audencia** : 10/10/16
- **EDHEC** : 25/11/16
- **ESSEC** : 30/11/16
- **EM Grenoble** : 10 et 11/03/17
- **HEC** : 31/05/17

4- Organisation interne de l'APLCPGE pour l'année scolaire 2016-2017

- Point sur **les correspondants académiques** : les académies non pourvues à l'heure actuelle sont les suivantes : **Caen, Versailles, Créteil et la Guadeloupe**.
- Point sur **la campagne d'adhésion** : cette année elle sera massive, numérisée et accompagnée d'un courrier d'incitation du Président de l'APLCPGE.
- Le **congrès annuel** : comme chaque année il aura lieu les derniers vendredi et samedi du mois de janvier.
 - Le vendredi 27/01/17 : l'après-midi se tiendra au Lycée Buffon. Elle sera scindée en deux parties : dans un premier temps **4 ateliers d'échanges de pratiques** seront organisés ; ils traiteront des mêmes thèmes.

Ils seront suivis dans un deuxième temps de **3 ateliers thématiques**.

➤ Le samedi 28/01/17 : la matinée se tiendra au LLG. Les invités pressentis de la table ronde sont :

- Monsieur Frank DEBOUCK, Directeur de Centrale Lyon
- Monsieur Georges HADDAD, Président de Paris 1
- Madame Anne-Lucie WACK, Présidente de la CGE

- Point sur les prochaines **élections des membres du CA** : les candidatures devront être présentées **avant le 31/12/16**.

Les élections auront lieu fin janvier, à l'occasion du congrès annuel.

Prochaine réunion : le Bureau de l'APLCPGE se réunira **le 16/11/16 au LLG, de 14h à 17h**.

Stéphanie VINEL, Provisoire- adjointe du Lycée Louis le Grand